

L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 12 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

Etaient présents : CARPENTIER Isabelle, ENEE Régine, GERAUD Jean, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, PIARD Philippe, PORQUET Alain, STALLIN Nathalie, RUIZ Hervé, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle (arrivée à 18h40 délibération n°4/2018), VINCLET Magali (arrivée à 19h00 délibération n°7/2018)

Absents: Candice FERNANDEZ, Karine DENOLLE, William HERFORT

Absents et excusés : Céline NEUVILLE-BOURDON, Sylvain CHEDEVILLE

Secrétaire de séance : Jean GERAUD

Date de convocation : 06 mars 2018

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité (12 voix pour).

AUTORISATION AU MAIRE – CDC DU VAL ES DUNES : SIGNATURE CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018

(n°1/2018)

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue Albert 1^{er} à Frénoeuville

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 22 février 2018,

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal

☞ approuve la conclusion de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue Albert 1^{er}.

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et de la commune s'établissent comme suit :

- Val ès dunes : 29 568.00 € TTC
- Commune : 16 731.00 € TTC
- Total : 46 299.00 € TTC

☞ autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

AUTORISATION AU MAIRE : MISE A JOUR ET SIGNATURE DES CONTRATS DE BAIL

(n°2/2018)

Selon la législation en vigueur, l'indice de révision des baux est calculé sur l'indice de référence des loyers (IRL) et non plus sur l'indice du coût de la construction (ICC). Les 3 baux communaux doivent être mis à jour.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal donne pouvoirs au Maire pour signer les nouveaux baux communaux et tous documents s'y afférents.

AUTORISATION AU MAIRE – SIGNATURE AVENANT N°1 SAPN TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER

(n°3/2018)

Dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier, une convention financière avait été conclue entre la commune de Frénoville et la SAPN en date du 13 décembre 2016.

Un coût supplémentaire de 425.20 € TTC est à prendre en charge par la SAPN. Un avenant a, donc, été établi pour ce montant.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 425.20€ TTC

Arrivée de Gwénaëlle THOREL à 18h40.

MODIFICATION DELIBERATION N°21/2014 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(n°4/2018)

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour), le Conseil Municipal :

- abroge la délibération n°21/2014 prise le 07 avril 2014 uniquement en tant qu'elle emporte délégation de pouvoir telle que mentionnée au 10°) de ladite délibération
- décide de confier à Madame Le Maire, pour la totalité du mandat restant à courir, la délégation d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

CREATION D'EMPLACEMENTS CAVURNES AU CIMETIERE DE LA HOGUE

(n°5/2018)

L'article L 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation »

Afin de tenir compte de la demande des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites dans le cadre de la gestion du cimetière, la création d'emplacements « cavurnes » s'avère nécessaire.

Il s'agit de caveaux destinés à recevoir exclusivement des « urnes ».

Cet aménagement de taille réduite est composé d'un caveau et d'une plaque le recouvrant ; il peut recevoir jusqu'à 4 urnes au contraire des cases en columbarium qui ne contiennent que 2 au maximum.

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- la création, au cimetière de la Hogue, de 5 cavurnes aménagées (au fond à gauche le long du mur)
- d'autoriser Le Maire à signer tous documents dédiés à cette création
- de fixer le prix à 550.00 € pour 30 ans

CREATION DE 2 OSSUAIRES COMMUNAUX AU CIMETIERE DE LA HOGUE (n°6/2018)

La réglementation funéraire en vigueur, notamment l'article L 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'un arrêté du Maire affecte à perpétuité, dans le cimetière communal, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés.

Par ailleurs et outre la nécessité législative, la commune doit disposer de cet aménagement pour permettre la reprise de concessions arrivées à échéance (et qui pourraient ne pas être prolongées) dans le cimetière.

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour), le Conseil Municipal :

- décide la création de 2 ossuaires au cimetière de la Hogue
- réserve l'emplacement au fond à droite côté mur pour y créer les ossuaires communaux
- autorise Le Maire à signer tous les documents liés à cette opération

Arrivée de Magali VINCLET à 19h00.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR-DSIL EXTENSION GROUPE SCOLAIRE (n°7/2018)

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire consistant en la création de 3 classes, d'une garderie et de locaux annexes, le projet est susceptible d'être subventionné au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ainsi que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le montant du projet ainsi que le plan de financement sont estimés comme suit :

• Coût du projet	657 520.71 € HT	
• Subvention prévisionnelle		179 000.00 €
• Emprunt		470 000.00 €
• Fonds propres		8 520.71 €

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire, au Budget 2018, cette dépense
- donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter les subventions au titre de la DETR et la DSIL

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR-DSIL SALLE POLYVALENTE

(n°8/2018)

Dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente, le projet est susceptible d'être subventionné au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le montant du projet ainsi que le plan de financement sont estimés comme suit :

• Coût du projet	845 036.60 € HT	
• Subvention prévisionnelle		150 000.00 €
• Emprunt		690 000.00 €
• Fonds propres		5 036.60 €

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire, au Budget 2018, cette dépense
- donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter les subventions au titre de la DETR et la DSIL

DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2018

(n°9/2018)

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant afin de solliciter les subventions correspondantes, à savoir :

Travaux inscrits au Budget Primitif 2018

- extension du groupe scolaire (789 024.85 € TTC)
- construction salle polyvalente (1 014 043.92 € TTC)
- trottoirs rue Albert 1^{er} (16 731.00 € TTC)
- trottoirs RD 613 (5 800.00 € TTC)
- trottoirs rue de la Valette (43 000.00 € TTC)
- ossuaires et cavurnes

QUESTIONS DIVERSES

- Comité GOODWOOD : Compte rendu du 14 décembre 2017 a été transmis par email le 19 décembre 2017
- SMEOM D'ARGENCES : Compte rendu du 13 décembre 2017 a été transmis par email le 22 décembre 2017 et Compte rendu du 17 janvier 2018 le 31 janvier 2018
- CDC du Val Es Dunès
 - o Programme Local Habitat – bilan réalisations 2016 transmis par email le 29 décembre 2017
 - o Rapport annuel prix et qualité service public assainissement non collectif et collectif exercice 2016 ont été transmis par email le 29 décembre 2017
 - o Compte rendu du 21 décembre 2017 transmis par email le 29 décembre 2017, 18 janvier 2018 transmis le 24 janvier 2018, 25 janvier 2018 transmis le 02 février 2018, 22 février 2018 transmis le 05 mars 2018
- Amicale des Anciens Combattants : invitation cérémonie du 18 mars a été transmis par email le 02 mars 2018
- Agence Régionale de Santé : synthèse de la qualité de l'eau distribuée en 2016 est disponible en Mairie

- Remerciements pour la Subvention Municipale

- MFR La Bagotière
- Ecole des chiens guides d'Aveugle
- Association PELICAEN

- Remerciements pour le colis de Noël

- Mr Mme LOPEZ
- Mr BIENACEL
- Mme HENRY
- Mr Mme SOROKA-JESS
- Mr Mme ANQUETIL
- Mme JARDIN
- Mme DURAND
- Mme SIMON
- Mr Mme TREUVEUR
- Mr Mme RUIZ
- Mr Mme LE BEDEL
- Mme LEBLANC
- Mr Mme LEREBOURG
- Mr Mme BAUMY
- Mr Mme PUREN
- Mr Mme TRAVERT
- Mr Mme VERDONCK
- Mr Mme OLIVE
- Mr BREMENSON

- Remerciements de la classe de Mr POLROT pour la Subvention Municipale accordée pour le séjour à la montagne

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h05.